

Spécial 1er degré

Sommaire

- Éditorial p.1
- L'arnaque des stages de remise à niveau
Permutations p. 2
- Les entretiens de carrière
Temps partiel discount p. 3
- Elections : Appel à candidature p.4
- Bonus malus à l'école p.5
- L'excellence est un leurre p.6
- Urgence Japon
Déclaration commune sur la préférence nationale
- Motion de la CEx de la FERC sur la Lybie p.7
- Pétition non à la réforme de la formation
Pas de bébés à la consigne : Acte II
- Bulletin de syndicalisation p.8

Illustrations : Marc LE ROY

Document réalisé par : Henri BARON,
Luc BRIATTE, Fabienne CHABERT,
Yvon GUESNIER, Marc LE ROY,
Ana MACEDO, Jérôme SINOT

Syndiquez-vous !



"Indignez-vous !", "Engagez-vous !", "Casse-toi pov'c... !", "Tartampion dégage !" sont déjà pris et même repris dans certains pays où - contrairement au dicton - une hirondelle, puis des millions font le printemps.

Dans notre hexagone où des braises de crise couvent, aux frontières menacées par des «flux migratoires», par des complots obscurantistes... à en croire l'hyper-président, les raisons de vous «indigner/engager», de proférer des slogans à l'impératif, sont nombreuses.

Vous éprouvez de la colère face à une politique ultra-libérale qui dézingue sans état d'âme le moindre service public existant ?

Vous êtes révoltés-e-s par le sort infligé aux plus précaires, vulnérables, aux sans-papiers ?

Le ministre de l'Éducation avec ses réformatrices de VRP vous horripile, lui qui vide de sa substantifique moelle le métier d'enseignant-e, qui cosmétise une formation de M..., qui supprime (avec son carré de centurions-recteurs) des dizaines de milliers de postes ?

Alors, continuez d'être en courroux et syndiquez-vous si ce n'est déjà fait !

A moins que le contexte socio-économique, géo-politique ne vous pousse à céder aux sirènes ou tout au moins aux acouphènes de petites voix intérieures lançant des *"Résignez-vous !"*, des *"Qu'est-ce qu'on peut faire d'autre ?"*, des *"J'ai déjà donné !"* bien compréhensibles par les temps qui courent.

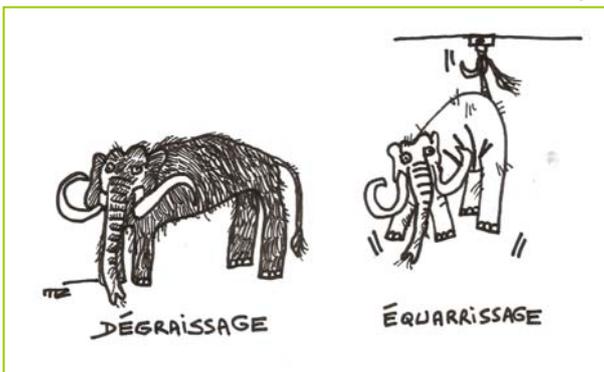
Vous éprouvez de la colère, de la lassitude, de l'incrédulité face aux non-réponses d'une opposition occupée à se regarder le nombril, dans l'incapacité d'incarner un contre-pouvoir véritable ? Tout comme les syndicats qui n'appellent plus qu'à des grèves *"24heures chrono"* ou à des rassemblements *"les plus unitaires possibles"* devant des monuments ou sur des places, chargés de symboles résistants ?

Alors, continuez d'être en courroux et syndiquez-vous quand même !

Nous avons besoin de vous, de votre engagement pour continuer le débat, l'action, pour mettre en commun nos interrogations et nos doutes.

Pour ne rien lâcher. Pour continuer à lutter contre la politique actuelle mais surtout pour des valeurs éminemment humanistes.

Marc Le Roy
Ana Macedo



L'arnaque des stages de remise à niveau :

Ou comment on essaie de faire croire que 15 heures de stage vont compenser cinq ou six ans d'école pour mettre un élève "à niveau"...

Xavier Darcos, précédent ministre de l'Éducation nationale, avait instauré pendant les vacances de printemps et d'été 2009 des stages de remise à niveau destinés aux élèves en difficulté. L'actuel ministre, en reconduisant ce dispositif qu'il considère comme miraculeux, ignore toujours les véritables causes de l'échec scolaire et ses origines ; il enterre des années de recherches sur les rythmes de l'enfant et comment on apprend à apprendre.

En se contentant de services publics minimum voire minimalistes, le gouvernement s'entête dans ce choix contesté jusque dans ses propres rangs puisque le coût de ces stages (payés en heures supplémentaires défiscalisées) aurait permis de créer des centaines de postes d'enseignants spécialisés !

Avec ce dispositif, le gouvernement reconnaît implicitement que l'apprentissage en petit groupe est la meilleure manière d'aider les élèves en difficulté. Pourquoi ne le permet-il donc pas sur le temps de classe ? Pourquoi alors prévoit-il de supprimer par milliers les postes d'enseignants ? Pourquoi cherche-t-il à nuire à l'école maternelle alors qu'on sait qu'il faudrait fournir une aide individualisée dès la maternelle, en particulier aux élèves des milieux populaires ?

Ces stages de remise à niveau vont à l'encontre de l'intérêt des élèves. Plutôt que d'accepter l'échec et faire mine de le minimiser, il faut lutter contre ses causes. Cela nécessite des enseignants bien formés, l'augmentation et la pérennité des réseaux d'aide (RASED) et des établissements spécialisés, un nombre d'élèves par classe et des moyens adaptés aux besoins des enfants de l'école. La réussite de tous les élèves peut et doit être assurée pendant les heures de classe !

Là où ils ont lieu, ces stages se traduisent par un absentéisme fort des « élèves » et une inefficacité du dispositif. Ils stigmatisent les enfants en les renvoyant face à l'échec. Ils leurrent les parents d'élèves qui pensent que quelques heures suffiront à résoudre les difficultés de leur enfant. Ils trompent les enseignants qui inscrivent leurs élèves, et ceux qui se portent volontaires pour les encadrer, les détournant de nos légitimes revendications salariales, admettant de fait qu'ils ont trop de vacances (pourquoi ne nous imposerait-on pas ensuite, par exemple, les formations pendant les congés scolaires ?) et justifiant les suppressions massives de postes pour financer ces heures supplémentaires (combien d'heures de remplacement n'ont pas été effectuées cette année dans nos écoles, faute de personnels de remplacement titulaires en nombre suffisant ? combien de temps le Rased a-t-il pu consacrer aux élèves de CM1 et CM2 qui en avaient besoin ?)...

En participant en tant qu'enseignant ou en inscrivant son enfant, on cautionne la politique de maltraitance des élèves et de destruction de l'école publique. **Avec la mise en place des programmes 2008, l'aide personnalisée, les évaluations nationales CE1 et CM2 et la réforme de la formation des maîtres, pour ne citer que ces aspects, le gouvernement utilise les stages de remise à niveau pour tromper les enseignants, les élèves et leurs parents sur ce qu'est et devrait être le Service public d'Éducation et porte une grave atteinte à l'école publique et aux possibilités d'ascension sociale que celle-ci devrait offrir.**

La CGT Educ'action appelle enseignants et parents à ne pas participer à cette mascarade des stages de remise à niveau mais à se mobiliser pour promouvoir une école publique ambitieuse, progressiste, résolument tournée vers l'avenir, pour la réussite de tous les élèves !

Henri Baron

Permutation 2011... Annus Horribilis

Jamais les permutations nationales n'avaient obtenu d'aussi mauvais résultats... Moins de 30 % de taux de satisfaction contre 37 l'an passé... 4993 collègues ont obtenu leur mutation contre plus de 6200 l'an passé... Derrière ces chiffres bruts, ce sont souvent des drames humains qui se cachent (couples séparés, situations familiales difficiles...).

Les raisons de ces résultats désastreux, la politique ministérielle de suppressions de postes et la réforme de la formation des PE...

En effet qui dit milliers de postes supprimés, dit moins de possibilités d'obtenir sa mutation par manque de postes libres... A ce phénomène, s'est ajouté le sur-nombre lié, cette année, à la sortie simultanée à la rentrée 2010 de 2 promotions de PE (ancienne formation et nouveau concours) ce qui limite encore les possibilités d'obtenir satisfaction.

Au delà des lénifiantes déclarations du Ministre sur le fait qu'il faisait tout pour favoriser les rapprochements de conjoints, se cache une réalité nettement moins rose. Celle d'une aggravation, une fois de plus, des conditions de vie des personnels enseignants !

Yvon Guesnier



Entretiens de carrière

En bon DRH qu'il était, Luc Chatel trouvait que les personnels de l'Éducation nationale n'étaient pas assez bien encadrés et "accompagnés". Il a donc décidé de lancer une "nouvelle politique de ressources humaines", axée sur le "Pacte de carrière".



Ce pacte introduit deux entretiens au cours de la carrière des enseignants, situés respectivement après 2 ans et 20 ans de service. Les personnels et les syndicats ont été avertis de cette nouveauté au mois de janvier 2011 alors que les premières expérimentations étaient menées depuis décembre 2010 (une circonscription test par département).

Nous sommes surtout troublés de voir apparaître ces nouvelles formes d'évaluations des enseignants et d'entendre simultanément Josette Théophile (DRH du MEN) annoncer qu'à terme, ces entretiens intégreront le futur système de notation des enseignants instauré par le décret du 28 juillet 2010 relatif à la Fonction Publique. Cette loi, qui remet en cause la notation appliquée depuis

1946 prévoit, qu'à compter de janvier 2012, la note chiffrée sera remplacée par un seul entretien d'évaluation annuel et que l'appréciation des fonctionnaires d'État reposera désormais sur une évaluation écrite découlant de l'entretien professionnel annuel.

Sans défendre l'évaluation actuelle, nous dénonçons cette nouvelle attaque contre les garanties collectives et statutaires. Il s'agit ni plus ni moins d'une nouvelle individualisation de la profession et d'une rémunération au mérite. Cela correspond à la mise en place d'un **système fondé sur la peur et la pression. Petit à petit, on casse le statut de l'enseignant (et celui du fonctionnaire).**

Loi sur la mobilité, possibilité de licencier, primes au mérite (ou carotte pour les évaluations nationales), tout ceci n'a d'autre objectif que d'instaurer la compétition entre les personnels et de briser l'esprit d'équipe, de partage et de soutien. Le **gouvernement profite** surtout de la **crise**, de la peur du **chômage**, de la **faiblesse du pouvoir d'achat**, pour

casser encore davantage nos conditions de travail et nos droits.

Ces entretiens professionnels et leur expérimentation sont une fois de plus le symbole d'un amateurisme ministériel. Dans certains départements, ils devaient être menés en urgence avant les vacances d'hiver. Les IEN se sont trouvés dépourvus 10 jours avant la date butoir et ont dépêché en urgence leurs conseillers pédagogiques. Les collègues entretenus n'ont pas été choisis au hasard et il semble que ceux ayant reçu un très bon rapport d'inspection aient été privilégiés... Les questionnaires envoyés, et censés préparés l'entretien, font froid dans le dos car ils transpirent de cette nouvelle philosophie de la mobilité professionnelle.

Les premiers échos indiquent que les conseillers pédagogiques sont conscients du côté formel de ces entretiens et surtout de leur inutilité ! Ils sont conscients également des manques en termes de formation et du très faible niveau de réponse que l'institution peut apporter.

➔ **Une fois de plus, le MEN et son ministre communiquent et surchargent nos emplois du temps ! D'ailleurs, dans quel cadre légal et dans quelle case horaire sont menés ces entretiens ? Les enseignants connaissent leurs missions et s'investissent pour la réussite et l'épanouissement de leurs élèves... Et tout ceci n'est pas quantifiable !**

Jérôme Sinot

1^{er} degré : le temps partiel discount !

Afin de réduire les inégalités homme-femme, le législateur avait prévu la possibilité de travailler à 80 % en étant rémunéré 85,71 %.

Cette disposition n'était pas mise en application dans toutes les académies engendrant de fait une inégalité de traitement entre les fonctionnaires.

Depuis la réorganisation du temps scolaire sur 4 jours, le temps partiel à 80 % s'est réduit comme peau de chagrin sur tout le territoire.

Désormais, les collègues demandant un temps partiel se verront proposer un service de 75 % rémunéré à 75 %. Il s'agit donc d'une perte nette pour les collègues de 10 %, et pour l'administration, tout le monde le sait bien, il n'y a pas de petites économies... Dans sa grandeur d'âme et dans une certaine mesure, l'administration pourrait envisager d'étudier quelques dérogations dans des cas de problèmes de santé très importants....

Pour les temps partiels annualisés, le discount semble également à la mode, car seul le 50 % est accordé.

Il s'agit d'une restriction manifeste et inadmissible du droit à temps partiel des personnels.

Il convient de rappeler que le temps partiel est avant tout un droit pour les personnels, qu'ils travaillent dans le premier ou le second degré, enseignants ou non enseignants.

Il faut également se rappeler que la jurisprudence a clairement signifié que tout refus de la part de l'administration se doit d'être motivé par courrier. Ce courrier permet de contester ledit refus et d'établir un recours ou de proposer une organisation de service (cela concerne les collègues exerçant en SEGPA et en IME).

Dans la Fonction Publique et dans l'Éducation nationale, les règles du temps partiel apparaissent d'une complexité (volontairement ?) aveuglante. De ce fait, les collègues n'en connaissant pas toutes les finesses sont donc dans l'impossibilité de faire valoir correctement leurs droits.

Fabienne Chabert

Être candidat-e sur les listes CGT aux élections professionnelles d'octobre 2011 :

Pourquoi pas vous ?



Renforcer la représentativité CGT dans la Fonction Publique...

La CGT est la première confédération syndicale, moteur, entre autres, d'une mobilisation interprofessionnelle d'une ampleur inégalée sur les retraites. **Demain, ce sont d'autres luttes emblématiques de l'évolution de notre société comme la santé, l'énergie, l'emploi, les salaires ou l'école qui nous attendent.**

Pour la première fois, en octobre 2011, près de 3,3 millions de fonctionnaires et de personnels non-titulaires éliront le même jour, par vote électronique, leurs représentants aux comités techniques et aux commissions paritaires.

La représentativité de la CGT dans la Fonction Publique en découlera.

C'est du poids du syndicat de lutte CGT que dépendront désormais nos futurs acquis professionnels, nos augmentations salariales, nos conditions de travail, les réformes du service public d'éducation... Au-delà de la poursuite des luttes, grèves et manifestations, vous pouvez aussi participer au déploiement d'un syndicalisme qui, une nouvelle fois, a fait ses preuves, en vous portant candidats sur les listes CGT Educ'action.

...Pour être plus forts tous ensemble !

La CGT, c'est l'ensemble des salariés de toutes les professions rassemblées autour des valeurs collectives de progrès social et de solidarité, de défense des acquis de la Libération et garantissant égalité et cohésion sociale sur l'ensemble du territoire.

La CGT c'est, par le choix "tous ensemble", ne pas accepter le jeu de la division chère au gouvernement et au patronat qui engendre culpabilisation, recherche de solutions individuelles et mise en concurrence des salarié-e-s ou des établissements.

Au contraire, c'est se rassembler pour mobiliser et apporter des réponses globales de transformation sociale.

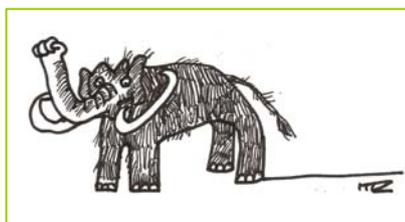
A la CGT, c'est vous qui décidez

La démarche de la CGT est fondée sur la consultation des syndiqué-e-s et des salarié-e-s, **pour construire et faire aboutir les revendications. Ainsi la CGT écoute, débat, propose, agit et lutte de façon offensive, inventive et efficace. C'est ainsi que nous avons gagné l'application de la règle majoritaire comme condition pour valider tout accord. C'est l'enjeu des élections de 2011 qui participent à la construction du rapport de forceS. Demain, avoir des élus CGT dans les comités techniques, c'est être sûr qu'ils ne signeront pas n'importe quoi au mépris des conditions de travail des personnels.**

Venez rejoindre nos listes CGT Educ'action

Acquis des luttes, le paritarisme garantit transparence et égalité dans la gestion des carrières des personnels lors des Commissions Administratives Paritaires (CAP). Pour les non titulaires, l'existence de CCP limite les abus mais leur pouvoir reste encore très insuffisant : gagner une véritable CAP reste un combat.

Militant-e-s de terrain, les élu-es CGT agissent avec les personnels pour améliorer la carrière et les conditions de travail. La CGT défend l'idée que les personnels doivent pouvoir contrôler leur carrière.



Nos élus, sur la base de l'intérêt du service public et des personnels, allient défense individuelle et collective en accord avec les valeurs de la CGT. Ils défendent chaque dossier avec l'éclairage du

contexte social. Contre les suppressions d'emplois, blocages de mutations, déréglementation, démantèlement du statut de la Fonction publique, autoritarisme : les élus CGT adoptent une politique de fermeté. C'est pourquoi, la CGT défend le paritarisme contre la casse du statut prévue par la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques).

Les Comités Techniques (CT), mis en place en 2011, seront des instances importantes où seront discutés le statut des personnels, les budgets académiques, les ouvertures et fermetures de classes et de sections... Les décisions seront prises à la majorité, la CGT s'engage à ne rien céder face au syndicalisme corporatif ou d'accompagnement...

Déclaration de Pré-candidature SCRUTIN d'octobre 2011

Je soussigné-e, (M^{me}/M^{lle}/M.)

Nom : Prénom :

Corps : Classe : HC ou normale

Fonction :

Affectation :

Coordonnées personnelles :

Adresse :

.....

Tél. fixe : Tél portable : Email :

Fait à le Signature :

Le bonus-malus appliqué à l'école !

Il fallait y penser... Jean-Charles Huchet, le pétillant nouvel inspecteur d'académie du Calvados l'a osé : sanctionner les collèges qui feraient trop redoubler à ses yeux (plus de 2,5 % de leurs élèves) en leur diminuant leur dotation horaire. Le chantage est donc : plus vous aurez de redoublants, moins vous aurez d'enseignants !

Dans les faits, cela revient à retirer jusqu'à dix heures de cours par semaine aux collèges qui ont le plus de redoublants. Pour inciter à ne pas faire redoubler, les collèges "vertueux" – c'est le terme utilisé par l'inspecteur d'académie – bénéficieront a contrario d'un bonus (6 heures)...

On pourrait voir dans cette annonce une réflexion poussée sur le redoublement, ses inconvénients, les conditions pour qu'il soit profitable à l'élève. Que nenni : assénant sans le démontrer d'aucune façon que "le redoublement ne sert à rien dans 99,5 % des cas", l'accusant même d'être la "principale cause de décrochage scolaire", l'IA a des préoccupations principalement comptables : les redoublements coûtent trop cher. Selon ses chiffres, un collégien coûte environ 8 500 € par an à l'État. "Rapportée aux 1 050 redoublants annuels (sur 27 000 collégiens dans le Calvados), cette somme s'élève à 8,5 millions d'euros, soit environ 170 postes."

L'argument selon lequel cette mesure favoriserait l'émergence de solutions alternatives au redoublement – l'IA cite comme seul exemple un collège privé de son ancienne académie d'Ille-et-Vilaine ! – ne tient pas quand on sait que dans son propre département, le collège-lycée expérimental d'Hérouville-Saint-Clair doit faire fesse, pour la prochaine rentrée des classes, à des suppressions de postes qui anéantiraient l'organisation en petits groupes (déjà passés de 12 à 15 ces dernières années) mise en place pour aider les élèves les plus en difficulté ! Selon le Journal Ouest-France qui l'a interrogé, les deux autres départements bas-normands pourraient s'aligner sur ce dispositif - même si le Ministre de l'Éducation dément pour l'instant une généralisation de la formule. Pourtant, le document d'orientation du premier degré (octobre 2007) – que nous qualifions déjà de "rappel à l'ordre des enseignants" fixait l'objectif "de diviser, par deux, le nombre de redoublements (de 18 % à moins de 10 %)" d'ici 2012.

Comment ne pas penser que nous sommes là dans l'application comptable, irréfléchie sur le plan pédagogique, d'orientations politiques des gouvernements en place depuis quatre ans ?



À la CGT Educ'action, nous pensons toujours nécessaire la réflexion sur le redoublement et l'aide indispensable aux élèves les plus en difficulté, souvent issus des milieux populaires comme l'ont confirmé les dernières recherches.

Comme nous l'écrivions en 2007 après la communication du document d'orientation précité, si nous partageons la "double ambition de faire reculer significativement l'échec scolaire et de diminuer le taux des redoublements – redoublements qui varient fortement en fonction de l'origine sociale – encore faut-il se donner les moyens d'atteindre de tels objectifs. Les réduire à une décision administrative les viderait de leur sens."

Cela ne passe donc pas par des raccourcis tels que celui appliqué par l'inspection académique calvadosienne, mais par une réflexion globale sur le sens de l'école, une volonté traduite en actes de la transformer pour la réussite de tous les élèves.

Henri Baron

Post-scriptum : Le désormais médiatique IA du Calvados commence à l'être également pour sa lutte contre l'activité syndicale puisqu'un responsable syndical fait l'objet d'un dépôt de plainte de sa part pour avoir, lors du dernier Comité Technique Paritaire, apposé sur la façade de l'inspection caennaise 359 silhouettes symbolisant autant de suppressions de postes dans le département... Une sorte de malus imposé à celles et ceux qui oseraient critiquer la politique d'économies drastiques de l'Éducation nationale ?

L'excellence est agitée comme un leurre : elle mène à l'exclusion

✚ Par Jean-Luc Antonucci, maître de conférences à l'école supérieure d'audiovisuel (université Toulouse-II-Le Mirail), cosecrétaire général de la FERC-Sup CGT.

La course à l'"excellence" des universités a de quoi surprendre. Pour un universitaire dont le travail repose sur le doute et l'esprit critique, l'"excellence" autoproclamée n'a guère de sens. Elle ne fonde ni un projet scientifique ni un enseignement. Elle ne cherche pas plus à mobiliser et à fédérer. Cette "excellence" n'est pas un objectif mais un principe discriminant destiné à exclure. C'est une perversion du langage à laquelle nous sommes désormais habitués.

La loi LRU de 2007 n'a pas donné l'autonomie aux universités. Outil de la RGPP, elle a provoqué l'éclatement du service public d'enseignement supérieur et de recherche, poussé les universités vers des financements privés, accru le contrôle de l'État sur les établissements et restauré le mandarinat. Aujourd'hui, l'"excellence" est agitée comme un leurre pour accélérer la transformation en profondeur de l'enseignement supérieur.

Elle ne se partage pas. Elle est réservée à quelques rares élus et, en aucun cas, il ne s'agit de créer les conditions pour que chacun puisse y accéder. Parmi les vingt-sept projets Initiatives d'excellence (IdEx) qui ont été déposés, seule une poignée bénéficiera de la manne du grand emprunt. Sur 336 candidatures, seulement 52 projets Équipements d'excellence (ÉquipEx) viennent d'être sélectionnés et les projets Laboratoires d'excellence (LabEx) seront soumis au même régime.

C'est un système universitaire à deux vitesses qui se met en place : ceux qui, peu nombreux, seront pourvus et tous les autres, exclus du régime de l'"excellence", réduits au statut d'établissements de seconde zone. Ainsi mis en situation de concurrence, les différents acteurs de l'enseignement supérieur vont développer leurs propres stratégies d'exclusion.

Les logiques commerciales, la course aux parts de marchés et les effets de la concurrence vont entraîner des suppressions de disciplines et de formations, des restructurations, regroupements et mutualisations.

Les enseignants, personnels et étudiants concernés seront sacrifiés au nom du marché et du "cœur de métier". Personne n'est à l'abri. Avec la télévision qui habitue à jouer ou à



voter pour exclure, on a pu constater qu'en situation de concurrence, ce ne sont pas toujours les maillons les plus fragiles qu'on choisit d'éliminer mais aussi ceux qui peuvent faire de l'ombre ou empêcher d'avancer.

Au sein des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (Pres), instances supra-universitaires porteuses pour la plupart des projets (IdEx), ce sont les chefs d'établissement qui décident seuls, entre eux. Les communautés universitaires des établissements membres sont exclues des discussions et des décisions qui, à l'instar du fonctionnement de l'Europe, s'imposent ensuite à elles.

Côté personnels, le système de primes au mérite qui se généralise organise la concurrence entre personnels. Seuls quelques rares privilégiés en bénéficient. Tous les autres personnels subissent l'aggravation des conditions de travail consécutive à la réduction des effectifs sans aucune contrepartie financière.

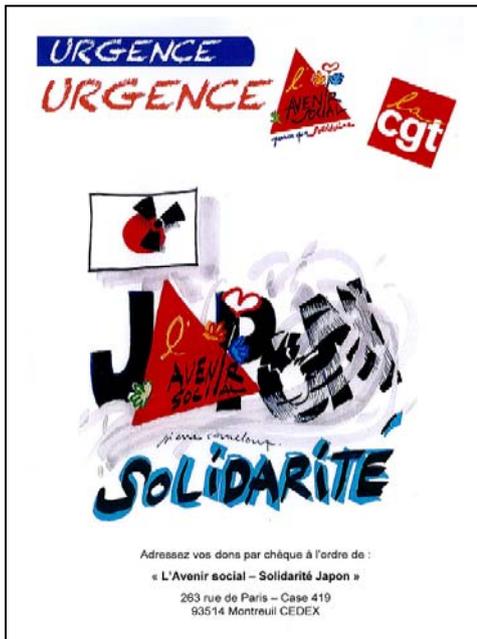
Pour les étudiants, le dispositif d'"orientation active", entièrement piloté par les universités, est un système de tri sélectif qu'elles vont utiliser pour repérer et choisir ceux qu'elles jugeront dignes d'accéder à la recherche.

Parallèlement, la réforme de la licence que vient d'engager la ministre prépare les conditions de sortie de tous les autres dès la licence. C'est un processus de sélection et de ségrégation sociales accru qui se met en place. L'exclusion ne vient pas seule. Avec le basculement d'une gestion des emplois de l'État vers une gestion locale, les personnels sont désormais subordonnés à leurs établissements et ne travaillent plus seulement pour le bien commun. Ils contribuent à l'enrichissement d'un patrimoine que les établissements, poussés par la concurrence, ne vont pas manquer de s'approprier.

À terme, ce sont les stratégies de marques et de positionnement sur le marché de la connaissance voulu par la Stratégie de Lisbonne (2000) qui vont primer. Ce qui va avoir pour conséquences, une réduction de l'offre de formation, un resserrement des champs de recherche et l'augmentation prévisible du coût de l'accès à l'enseignement supérieur. **Tout comme l'appropriation du patrimoine génétique agricole par les grandes multinationales de la semence met en danger la biodiversité, c'est un appauvrissement des connaissances qui menace.**

Pour enrayer ce processus de confiscation et de marchandisation du savoir, un service public qui dépasse la seule notion de service "au" public est plus que jamais indispensable. Un service public qui garantisse à tous un libre accès à la formation supérieure et à la recherche quelle que soit l'origine sociale ou géographique, et non, comme on nous l'impose aujourd'hui, un ersatz de service public qui crée les conditions de l'exclusion et permette aux élites de se reproduire.

Jean-Luc Antonucci



URGENCE JAPON

CGT et Avenir social appellent à la solidarité

La CGT et [L'Avenir social](#) lancent un appel urgent à la solidarité des organisations de la CGT, de leurs adhérents, des salariés envers le peuple japonais, victime d'un terrible tremblement de terre suivi d'un tsunami entraînant un accident nucléaire majeur.

Les pertes en vies humaines et la destruction d'infrastructures et d'activités économiques ont déjà des conséquences dramatiques pour ce pays.

Face à cette tragédie, le peuple japonais a besoin d'une solidarité à la hauteur des besoins immédiats.

[L'Avenir Social](#) et la CGT, organiseront la redistribution des fonds collectés en fonction des besoins définis et en coopération avec les organisations syndicales japonaises.

Nous comptons sur une réaction rapide et massive à cet appel à la solidarité.

<http://www.avenirsocial.org/>

Motion de la Commission exécutive fédérale (Education recherche et culture CGT)

Depuis le 18 mars, à la demande des gouvernements français et britanniques le Conseil de sécurité de l'ONU a autorisé la mise en place d'un espace d'exclusion aérien. Ces gouvernements et celui des Etats-Unis ont utilisé cette décision pour bombarder la Libye, sous prétexte de protéger les populations civiles qui se sont soulevées contre le régime dictatorial de Kadhafi. La Commission exécutive de la FERC, réunie à Dourdan le 23 mars 2011 :

- est solidaire du peuple Libyen et des peuples du monde arabe, qui se soulèvent contre les régimes autoritaires,
- dénonce l'hypocrisie des puissances capitalistes qui, sous couvert de démocratie, procèdent à des bombardements en Libye et continuent à armer des dictateurs comme ils l'ont fait avec Kadhafi,
- condamne ces bombardements et en exige l'arrêt immédiat,
- exige le retrait des troupes armées saoudienne de Bahrein,
- réaffirme son attachement à la souveraineté des peuples, seuls à même de se libérer de leurs dictatures,
- exige que l'Europe accueille les réfugiés du monde arabe au lieu de se comporter en forteresse.

Dourdan le 23.03.2011

Déclaration commune CFDT - CGT FSU – SOLIDAIRES – UNSA

La préférence nationale n'est pas compatible avec le syndicalisme !

La situation sociale est grave : 5 millions de demandeurs d'emploi, 8 millions de Français vivant sous le seuil de pauvreté, accroissement de la précarité, conditions de travail dégradées... L'accroissement des inégalités et des injustices mine la cohésion sociale. L'absence de perspectives, un dialogue social insuffisant, provoquent interrogations et désarroi face à l'avenir.

Dans ce contexte, les organisations syndicales, ne peuvent rester indifférentes à l'utilisation de la situation sociale pour promouvoir certaines thèses dans le débat public comme le fait le Front national.

La thèse de la préférence nationale est antinomique avec les valeurs fondamentales du syndicalisme. L'exclusion, le rejet de l'autre, le repli de la France sur elle-même et la fermeture des frontières, la désignation de boucs émissaires, la dénonciation de l'immigration comme responsable de tous les maux sont des attitudes qui, l'histoire en témoigne, ne peuvent conduire qu'au pire.

Les organisations syndicales agissent quotidiennement pour rechercher et exiger des réponses face à cette situation sociale ; en matière d'emploi, de pouvoir d'achat, d'égalité des droits... Leur action est portée par les valeurs qui sont celles du syndicalisme au cœur desquelles figurent la solidarité entre tous les salariés et la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Les organisations syndicales CFDT – CGT – FSU – SOLIDAIRES - UNSA sont déterminées à empêcher l'instrumentalisation du syndicalisme par le Front national qui n'est pas un parti comme les autres et dont les orientations sont à l'opposé des valeurs qu'elles portent. Les organisations syndicales sont aussi garantes du respect de ces valeurs au sein de leurs organisations et par leurs militants.

Le 17 mars 2011

➔ Non à la réforme de la formation des enseignant-e-s, et des CPE

Nous nous opposons à la réforme de la formation des enseignant-e-s, et des CPE mise en œuvre depuis la rentrée. Cette réforme :

- s'inscrit dans une politique de suppressions de postes
- ne prépare pas à l'exercice d'un métier exigeant et complexe qui nécessite une véritable formation professionnelle
- met les étudiants de master en difficulté pour faire la même année une préparation au concours, un master et des stages.

• place les stagiaires dans une situation intenable : temps complet d'enseignement, formation insuffisante s'ajoutant au temps de service et restreinte à une forme de compagnonnage.

Nous réclamons le rétablissement des emplois permettant le retour à une véritable année de formation professionnelle avec alternance entre théorie et pratique.

Avec le collectif « Stagiaire impossible », et les organisations syndicales, nous exigeons des mesures d'urgence pour les actuels stagiaires :

- un allègement de service : pas plus d'un tiers de service devant les classes ;
- une formation renforcée sur le temps de service assurée par des formateurs pour tous les stagiaires, un dispositif particulier pour soutenir ceux qui sont en difficulté ;
- l'harmonisation des procédures de titularisation dans toutes les académies, garantissant la transparence, l'équité et les droits des stagiaires : pluralité d'avis, respect des qualifications et des statuts de chaque corps et contrôle des élus du personnel.

Nous exigeons des stages d'observation ou de pratique accompagnée pour les étudiants de master et refusons qu'ils soient en pleine responsabilité.

Nous ne pourrions pas accepter d'être tuteurs tant que le ministère refusera de limiter à un tiers le temps de service des stagiaires devant les classes. Ensemble, parents d'élèves et enseignants, exigeons d'autres choix pour que nos élèves - vos enfants - bénéficient d'un enseignement de qualité dispensé par des enseignants formés et qualifiés.

Pétition à l'initiative de la CGT Educ'action, SNCL-FAEN, SNEP-FSU ; SNES-FSU, SUD Éducation et du collectif Stagiaire Impossible

Signez en ligne :

<http://www.unsen.cgt.fr/petitions/?petition=7>

➔ Plein succès pour l'acte II du mouvement de la petite enfance le 11 mars 2011 !

Communiqué de presse du 14 mars 2011

Le collectif "Pas de bébés à la consigne" avait appelé à une nouvelle mobilisation du monde de la petite enfance le 11 mars 2011, pour exiger des pouvoirs publics des réponses favorables aux propositions et revendications de son Plan d'urgence en faveur de l'accueil de la petite enfance*.

Professionnels et parents ont répondu une nouvelle fois présents, témoignant d'une détermination intacte à préserver des modes d'accueil de qualité : 9 crèches départementales sur 10 fermées dans le Val-de-Marne, la même proportion d'établissements partiellement ou totalement fermés en Seine-St-Denis de même que près de 50 % à Paris, et de très nombreuses structures touchées par la grève en province également.

La manifestation parisienne a rassemblé entre 2000 et 2500 personnes, près de 500 à Bordeaux, 350 à Nice, une centaine à Nancy. Des initiatives ont eu lieu dans 15 à 20 villes de province.

Le collectif "Pas de bébés à la consigne" a été reçu par un représentant du ministère de Madame Bachelot, en charge de la famille.

Face aux constats et aux exigences de notre Plan d'urgence, notamment la nécessité de former 10 000 professionnels qualifiés par an durant les 3 prochaines années, le représentant de la ministre a semblé admettre que l'accueil de la petite enfance justifiait de renforcer sa professionnalisation.

Mais il n'a apporté aucune réponse concrète sur le nombre de professionnels dont le gouvernement prévoit la formation, sur leur degré précis de qualification, sur le niveau de financement qu'il entend y consacrer.

Un nouveau rendez-vous a été fixé début avril où le collectif "Pas de bébés à la consigne" attend des réponses précises de la part du gouvernement sur le volet formation de son Plan d'urgence, ainsi que sur les autres revendications que nous y défendons, dans la perspective de créer les 500 000 places d'accueil encore manquantes pour les jeunes enfants.

Le collectif "Pas de bébés à la consigne", tout en confirmant les revendications du printemps 2010, va désormais aussi soumettre le Plan d'urgence en faveur de l'accueil de la petite enfance à l'ensemble des autres acteurs concernés (parlementaires, responsables de la CNAF, élus régionaux...), pour qu'ils apportent, chacun dans ses domaines de compétence, les réponses qu'attendent les familles et les professionnels en termes de qualité et de sécurité des modes d'accueil.

Le collectif "Pas de bébés à la consigne" prendra de nouvelles initiatives dans les semaines qui viennent. La mobilisation des parents et des professionnels ne posera pas bagage à la consigne, elle a pris ses billets pour un Plan d'urgence qui voyage loin et grand pour les petits.



www.pasdebebesalaconsigne.com
pasdebebesalaconsigne@hotmail.fr

*http://www.pasdebebesalaconsigne.com/DOC/Plan%20durgence_Pasdebebesalaconsigne_mars2011.pdf



1^{er} degré mars
2011

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse en première page

Je souhaite : prendre contact me syndiquer

Nom (Mme, Melle, M.) Prénom

Adresse personnelle

Code postal Localité

Tél. E-mail

Établissement

Code postal Localité